



Don sous le régime de la communauté

Par **yvan13**, le **23/01/2008** à **23:27**

Bonjour,

Je suis dans une situation qui me semble assez complexe.

Mes parents sont mariés sous le régime de la communauté. Mon père a 4 enfants d'un précédent mariage, et je suis fils unique du côté de ma mère.

Si j'ai bien compris tout ce qui appartient à ma mère appartient à mon père de part le régime de leur mariage. Ma question est donc la suivante: si je reçois un don de ma mère, est-ce que cela s'assimile à un "déshéritage" vis à vis des enfants de mon père.

En vous remerciant par avance.